

BILLS SANCTIONNÉES—*Suite.*

LOI DES ELECTIONS FEDERALES—  
(AMENDEMENT)—*Suite.*

M. J. E. Armstrong—S'il était à la place de l'opposition, premier ministre combattrait le projet de loi qu'il présente—9056; le bulletin de vote numéroté—9058; le Gouvernement a un pied dans la tombe—9059; le temps est venu de dissoudre la Chambre—9060; vastes complots—9062; le parti conservateur est le défenseur des minorités—9064; si le Gouvernement consent à éliminer l'article 1 et à rayer l'article 17 l'opposition consentira à discuter les mesures tendant au bien général du pays—9065.

Hon. M. Oliver—La confection des listes au Manitoba ne s'effectue pas d'après les prescriptions de la loi—9066; ce n'est pas la loi qui est mauvaise, c'est l'application qui est défectueuse—9066; stratagèmes conservateurs—9068; l'indication insuffisante du domicile—9068; insuffisance du délai de révision—9070; l'ardeur des conservateurs à défendre la loi du Manitoba montre qu'ils comptent en tirer profit—9072; il faudrait au moins un mois pour être sûrs de révision équitable au Manitoba—9072; les délais les plus courts se produisent dans circonscriptions représentées par des libéraux—9074; le bureau des reviseurs au Manitoba n'est pas créé pour reviser les listes, mais pour les empêcher d'être revisées—9076; les secrétaires d'inscription nommés par le lieutenant-gouverneur sont d'office des partisans conservateurs—9078; la radiation à Winnipeg—9080; si l'affidavit de Rudneski et ceux de Walton sont des parjures, le gouvernement du Manitoba ne fait pas son devoir en ne les faisant pas mettre en prison—9082; les conservateurs ont soudoyé Rudneski pour avoir de lui le chèque en question, c'est pourquoi on n'ose pas le poursuivre—9084; résumé des nécessités auxquelles il faut pourvoir pour avoir listes équitables—9086; nous demandons que ce que l'opposition prétend être la pratique actuelle soit la loi et figure comme tel—9086; le gouvernement fédéral ne veut pas s'arroger de pouvoir injuste, il ne veut pas faire à ses adversaires ce que le gouvernement du Manitoba veut faire aux libéraux—9088; il offre que la réunion et le réajustement des listes soient confiés à la commission de l'inscription des listes—9088; il veut simplement rendre obligatoire ce qu'on prétend être l'usage—9088; mais on refuse—9088.

M. Bergeron—La lutte est simplement si nous aurons le cens électoral déterminé par le gouvernement fédéral ou par les législatures provinciales—9098; l'adoption de la franchise provinciale est la seule promesse libérale tenue depuis 1896—9090; bill inconstitutionnel, on n'a pas le droit de singulariser une province—9092; on ne s'attaque pas aux listes de la N.-E. parce que gouv. est libéral—9092; les fraudes Huron-ouest, Brockville et Saint-Jacques—9092; on ne fait rien pour empêcher répétition de fraudes—9094; affaires Brunet et Hétu—9094;

BILLS SANCTIONNÉES—*Suite.*

LOI DES ELECTIONS FEDERALES—  
(AMENDEMENT)—*Suite.*

M. Bergeron—*Suite.*

l'art. 17 aurait des conséquences désastreuses—9096; le secret du bulletin—9097; nécessité d'avoir élections le même jour 9098; le Gouvernement veut pouvoir inscrire qui il lui plaira sur les listes—9098; le Gouvernement n'oserait pas faire appel au peuple aujourd'hui—9099; jamais les conservateurs n'ont eu meilleure chance qu'aujourd'hui—9100.

M. W. Roche (Halifax)—Il y a eu plus de libéraux omis dans le comté d'Halifax, que de conservateurs—9102.

M. Johnston—Dans le comté de Colchester les conservateurs se sont servis des moyens les plus illégitimes pour priver les libéraux de leur droit de vote—9102.

Reprise—12295.

M. Miller—Résumé acceptations et rejets conservateurs—12296; proposition W. J. Roche—12297; ce que sir W. Laurier a proposé 12 mai—12297; charger, dans les provinces visées, juges de préparer les listes—12297; opinions Blake lors du dépôt loi du cens électoral—12298; opinion Laurier—12299; déclaration libérale—12299; M. Alcorn et listes municipales—12300; défectuosité reprochée—12300; valeur et impartialité des listes municipales—12302; changements à la loi d'Ontario pour territoires non organisés, 1908—12305; révision imparfaite et incomplète admise—12306; injustice de la réduction du délai d'appel pour territoires non organisés—12309; réduit de trente jours à dix—12310; le cas de Leach—12312; le cas de M. Hogarth associé du candidat conservateur de Rainy River nommé par les conservateurs pour préparer les listes—12312; M. Wright et la préparation des listes sous la surveillance des juges—12314.

M. Connée—Aux dernières élections d'Ontario les listes de Rainy River étaient illégales—12318; exemple à Kaministiquia—12318; la supercherie de la loi de 1908, substituée incognito à la loi statutaire—12321; les électeurs ne pouvaient pas être mis au courant de la réduction du délai d'appel—12322; listes préparées sans avis—12323; procédure subreptice—12325; loi d'Ontario passée en violation des droits des électeurs—12326; le parti libéral demande des listes exactes—12329. c'est pourquoi il s'adresse aux juges—12330.

M. Boyce—Les listes de 1904—12332; maintenant on veut punir le nord d'Ontario d'avoir donné des majorités à M. Whitney—12334; personne ne se plaint dans nord d'Ontario des listes que M. Connée trouve tellement mauvaises—12335; élection Carrick—12336; la liste de Kaministiquia—12338; responsabilité de M. Mackay dans réduction du délai d'appel—12342; la liste de Silver Mountain—12342; la loi fédérale fournit ressource au premier ministre en cas où les listes seraient trop vieilles—12344.